

Suffit-il d'être Charlie pour faire société ?

*Programme de la seconde rencontre organisée par la FRMJC-IdF le 4 mars 2015
suite aux attentats de janvier, la mobilisation qui a suivi et leurs conséquences et leurs prises en
compte par les MJC*

« Je suis Charlie », formule chargée d'incarner l'émotion ressentie à l'occasion des attentats du mois de janvier dernier a surtout révélé les lignes de fond qui divisent notre société. Certaines de nos MJC les ont découvertes à cette occasion et ont pu se trouver démunies devant les réactions hostiles d'une frange de la jeunesse qu'elles accompagnent au quotidien. Alors, suffit-il d'être Charlie pour faire société ? De toute évidence non, et il revient notamment aux associations d'éducation populaire de pousser le débat et l'analyse au-delà de la réaction émotionnelle. Aussi, et dans la continuité des discussions engagées par la fédération fin janvier, nous vous proposons de participer à une journée de réflexion et pour mieux comprendre ces tensions et tenter d'y répondre concrètement.

Lieu du rendez-vous

Mercredi 4 mars 2015 de 14 h à 18 h
à la Fédération régionale des MJC en Île-de-France
65 rue Voltaire 93100 Montreuil (métro Robespierre ligne 9)
Tél 01 49 72 51 90

Programme de l'après-midi

- **14 h – 14 h 30 : ouverture**
 - mot d'accueil par Jorge Araniz-Marillan, président,
 - introduction par Rémi Bourguignon, administrateur de la FRMJC-IdF et président de la commission Recherche,
- **14 h 30 – 16 h 00 : travaux en ateliers**
 - **Atelier 1 « Laïcité et devoir de débat pour l'éducation populaire »**
 - animé par Max Leguem, délégué territorial
 - LAÏCITE, "laïcos", étymologiquement, "qui appartient au peuple".*
 - La laïcité correspond à un modèle d'organisation de la société. Elle constitue de fait un projet social, culturel et politique dans lequel la liberté de conscience, l'égalité des droits, l'universalité du droit et l'exercice de la citoyenneté sont des valeurs fondamentales. En France, la laïcité, fruit des luttes sociales, rend à la souveraineté du peuple, organisé en Etat de droit, les domaines que de tous temps et en tous lieux lui disputent les religions : l'enseignement mais aussi la justice, la protection sociale, le gouvernement des hommes.*
 - Les MJC défendent la laïcité. Cela signifie qu'elles se positionnent, avec d'autres, en*

"allié" de l'Etat Républicain pour favoriser l'enseignement, la transmission des valeurs nécessaires pour atteindre cet objectif de construction sociale. Du succès ou de l'échec de cette transmission dépend la pérennité de notre modèle de société républicaine. Cet enjeu est donc bien un enjeu éducatif fondamental de transmission de normes et de valeurs dans l'espace public.

Depuis leur création en 1948, les MJC ont développé le concept "de laïcité ouverte". Chez nous ce concept de laïcité ouverte n'est pas un concept politique mais bien un outil pédagogique. Contrairement à la laïcité pratiquée au sein des écoles publiques, la laïcité ouverte au sein des MJC signifie que les différences, les oppositions, les conflits sont analysés comme des facteurs positifs qui ne doivent pas être gommés ou tus au profit de consensus artificiels mais au contraire doivent servir de fondement à une action éducative. Nous pensons que ces méthodes, que nous partageons avec le courant de la pédagogie institutionnelle, s'avèrent être plus que jamais d'actualité.

○ **Atelier 2 « Pour une coopération entre les acteurs de la communauté éducative »**

animé par Camille Khairallah, responsable formation avec Benjamin Moignard, Directeur de l'Observatoire Universitaire International Éducation et Prévention (OUIEP), Espe de Créteil, Université Paris-Est-Créteil.

Lors de la rencontre du 23 janvier, il est ressorti des débats la nécessité d'articuler l'action des MJC avec celles de l'ensemble des acteurs éducatifs sur un territoire.

L'agrément national accordé par le ministère de l'éducation nationale à la Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, fait bien des MJC des membres de plein droit de la communauté éducative sur un territoire. Lorsque le 29 janvier dernier, le Président de la République a rencontré les représentants des associations d'éducation populaire, deux des enjeux qui sont ressortis de cette rencontre sont la recherche et le renforcement de la complémentarité entre éducation et éducation populaire et la construction de nouvelles synergies entre action publique et action des associations. La FRMJC-IdF et l'UPEC ont fait le choix d'inscrire la formation de cadre de l'éducation populaire qu'elles portent conjointement dans le cadre de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), hors ce sont les ESPE que le ministère a mobilisées pour la formation à la laïcité des futurs enseignants et éducateurs.

Si il y a bien unanimité de l'ensemble des acteurs sur ces enjeux, comment les mettre en pratique ? Comment les MJC peuvent-elles coordonner leurs actions avec celles de l'éducation nationale, des collectivités territoriales, des parents d'élèves et des autres acteurs de l'éducation populaire ? La MJC, peut-elle se permettre de faire ce que l'institution scolaire ne peut pas porter, notamment en terme de débat ? Quelles actions communes mener avec l'ESPE de l'UPEC ?

○ **Atelier 3 « Porter le débat politique dans nos maisons pour ne pas se cacher derrière les outils de la technique »**

animé par Patrick Chenu, directeur régional

La Charte du réseau MJC en Île-de-France que les MJC ont adoptée en 2013, affirme que les associations adhérentes à la FRMJC-IdF « considèrent que le réseau des MJC est un des acteurs responsables de l'espace public et qu'elles provoquent le débat démocratique dans le respect de la pluralité des points de vue et dans son expression dans l'espace public » et qu'elles s'engagent à « promouvoir la citoyenneté pour permettre à la personne d'être acteur responsable de l'espace public, en expérimentant des pédagogies innovantes, notamment la culture du débat

et la reconnaissance du désaccord ».

Dans ce cadre, si l'engagement des MJC à mettre en débat les lignes de fonds qui divisent notre société que les attentats de janvier, la mobilisation qui a suivi et les réactions qu'ils ont suscité ont mis en lumière, semble aller de soi ; la mise en œuvre est plus difficile. Comment politiser ces problèmes, c'est à dire faire que les MJC développent des réflexions et des pratiques qui fassent que la laïcité, la liberté d'expression, les valeurs de la République, pénètrent le quotidien de celles et ceux que nos associations touchent ou qui y agissent dans leur diversité ? Comment ne pas les réduire à de simples besoins d'apports techniques de connaissances ? Comment faire pour que le décalage qui peut, parfois, exister entre les conseils d'administration ou les équipes avec la société qui compose le quartier ou la ville ne fassent pas obstacle à l'inclusion de ces enjeux dans le projet associatif ? Pourquoi ne faut-il pas déléguer notre responsabilité à d'autres acteurs ou partenaires au risque de voir ces questions ne pas réinterroger nos fonctionnements ? En quoi la prise en compte des droits culturels, faisant de la MJC une véritable maison pour tous, peut elle être un levier ?

- **16 h 00 – 16 h 15 : pause**
- **16 h 15 – 16 h 45 : restitution des travaux en plénière**
- **16 h 45 – 17 h 45 : une ou des initiatives du réseau sont travaillées en plénière et soumises à la critique bienveillante des participants**
- **17 h 45 – 18 h 00 : conclusions.**

Inscriptions

→ Cette rencontre est ouverte à toutes les forces vives des MJC : administrateurs, directeurs, permanents, volontaires.

→ L'inscription se fait auprès du secrétariat de la FRMJC-IdF, Patricia Bontemps ou Cintia Reis Rocha, par mail pbontemps@mjcidf.org ou par téléphone 01 49 72 51 90.